

AUX ORGANISATEURS 2013

Il a été mis en place un processus, voir le site régional avec un rappel en date du 01/01/2013, de création d'un calendrier routier pour les épreuves ouvertes aux Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs et Séniors toutes catégories, destiné à vous permettre de gérer au mieux, quand cela ne vous est pas imposé, la date de vos organisations prévisionnelles.

Aujourd'hui il s'avère que quelques associations ne suivent pas ou n'ont pas pris connaissance du cheminement demandé.

En effet il est reçu au Comité Régional des Détails d'Organisations pour des épreuves qui me sont « inconnues ».

Je rappelle donc à ces dirigeants qu'il faut :

- 1) Envoyer à l'aide de l'imprimé mis en ligne, les prévisions de vos organisations 2013 ;
- 2) Dès que vous souhaitez effectuer la demande d'autorisation d'organisation auprès des organismes Publics, vous créez le D.O. (lui aussi disponible en ligne) et recevrez l'attestation d'assurances demandée par ces mêmes organismes.

Les D.O. reçus faisant référence à des organisations « inconnues » ne sont pas pris en considération.

Il va de soi que ces mêmes épreuves n'ayant pas été formulées avant le 15/01/2013 seront soumises à la procédure indiquée initialement avant son éventuelle inscription au calendrier.

Pour l'intérêt de chacun des organisateurs je vous remercie de bien vouloir respecter, à l'avenir, les instructions qui peuvent vous être données.

Claude CRAMETE

Président de la Commission Route CIF.